

640

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Etienne Flandin, relative à la revision des lois pénales concernant la mendicité, le vagabondage et le vagabondage spécial, à l'organisation de l'assistance par le travail et à la surveillance des nomades exerçant des professions ambulantes. (N° 302, année 1910.)

(Nommée le 17 juin 1910.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : Lucien CORNET. *secrétaire*
- 2^e — BOURGANEL.
- 3^e — SARRIEN. *Président.*
- 4^e — Etienne FLANDIN. *rappoteur*
- 5^e — OURNAC. *Président*
- 6^e — ~~OUVRIER.~~ *Ferdinand Duffus*
- 7^e — Louis MARTIN.
- 8^e — ~~BESNARD.~~
- 9^e — ~~FESSARD.~~ *Fennix*

100



[Faint, illegible handwriting or bleed-through text]

100

1

Réunion du 21 Juin 1910

Le Bureau est ainsi constitué :

Président : M. Sarrion

Secrétaire : M. Lucien Cornet

Excusé : M. Louis Martin

Présents : M. M. Sarrion, Flandin, Bernard, Flandin,
Ouvria, Lucien Cornet, Ournae, Bourgaudel, Jossard.

M. Etienne Flandin est désigné comme
rapporteur.

Le Secrétaire

Le Président

~~Lucien Cornet~~

J. Sarrion

Réunion du 22 Juin 1910

Le Bureau est ainsi constitué :

Président : M. Sarrion

Secrétaire : M. Félix Bernard

Excusés : M. M. Lucien Cornet & Louis Martin

Présents : M. M. Sarrion, Flandin, Bernard,
Ouvria, Ournae, Bourgaudel, Jossard

M. le Président propose d'examiner le texte
du projet de M. Flandin en procédant à la lecture
de chaque article. Il en est ainsi décidé.

La commission adopte la rédaction, après quelques
modifications de détail, l'article 1^{er} du projet de loi.

La suite de la discussion est renvoyée à demain 2^h 1/2.

Le Secrétaire :

Le Président :

F. Bernard

J. Sarrion

Réunion du 23 Juin 1910

La Commission s'est réunie à 2 1/2. sous la présidence de M. Jarricot.

Tout présents: M. M. Bourganel, Jarricot, Flandrin, Ourmel, Louis Martin, Bernard, Ferrand.

Et tout excusés: M. M. Couet et Ourviel.

La commission adopte le texte proposé de l'article 2 - puis l'article 3 après diverses modifications. Puis l'article 4 est adopté, ainsi que l'article 5 - La suite au mardi 27

Le Secrétaire
Elmer

Le Président
J. Larnay

Réunion du mardi mercredi lundi 27

juin 1910.

La commission, composée de M. Jarricot, président Flandrin, rapporteur, Bernard, secrétaire intérimaire, Ourmel, Louis Martin et Bourganel se sont transportés à Chartres, où ils furent accueillis par M. Fenard, président, maire de Chartres, membre de la commission.

La commission guidée par M. Fenard a visité la maison créée à Chartres pour l'assistance par le travail. Cette visite a été très intéressante et la commission en a retenu que l'établissement de Chartres pourrait servir de type pour l'œuvre envisagée par le projet de loi de M. Flandrin.

Le Secrétaire
Elmer

Le Président
J. Larnay

Réunion du mercredi 29 juin 1910

La commission s'est réunie à 4 1/2 sous la présidence de M. Tarrion.

Sont présents : M. Bourgeon, Tarrion, Flandin, Ferrard, Bernard,

La commission adopte, après modifications les articles 6, 7, 8, 9, 10, 11 & 12 du projet de loi.

M. Flandin est chargé de mettre au point le texte adopté par la commission.

M. le Président écrira à M. le Président du conseil & à M. le ministre de la justice pour qu'ils indiquent le jour où ils pourront être entendus par la commission, afin de faire connaître leur avis sur le projet de loi.

La commission s'ajourne au jour que fixera M. le Président après entente avec les ministres.

Le secrétaire :
Sarra

Le Président :
J. Sarrey

Réunion du vendredi 4 novembre 1910

La commission s'est réunie à 2 heures et demie sous la présidence de M. Tarrion.

M. Flandin expose les grandes lignes du texte définitif par lui proposé & qui est adopté par la commission.

La commission s'ajourne pour entendre M. le Président du conseil & M. le garde des sceaux.

M. le Président de la commission convoquera la commission ultérieurement.

Le secrétaire :
Sarra

Le Président :
J. Sarrey

Séance du 19 janvier 1911

La séance est ouverte à 2^h 1/4 sous la présidence de M. Larrivé.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Président du Conseil en réponse à la demande qui lui avait été adressée de venir devant la Commission pour lui exposer la pensée du Gouvernement.

Il fait connaître à la Commission que la Chambre des Députés a adopté sans débat la partie de la proposition de loi se rapportant à la circulation des nomades.

La Commission décide que M. le Président demandera au Gouvernement de venir s'expliquer sur ce projet et invitera M. George Berry, député de la Chambre, à rechercher avec elle les moyens de hâter le vote de l'ensemble de la proposition de loi.

Le Secrétaire,
Ernest Blum

Le Président
J. Surin

Séance du 26 janvier 1911

La séance est ouverte à 2 heures sous la Présidence de M. Larrivé. M. Berry, député, est présent à la réunion et M. le Président lui expose qu'il l'a prié de venir causer avec les membres de la Com^m pour essayer de faire concorder les projets de loi déposés à la Chambre et le projet de loi Flandrin examiné par le Sénat.

M. Berry déclare ensuite qu'il est intervenant pour la réussite, que le Sénat vote séparément les textes votés par la Chambre et les projets de loi soumis à l'examen de la Com^m du Sénat.

La Commission se rallie à la proposition de M. Berry et elle s'ajourne à une prochaine séance pour l'audition.

de la ministre de la justice.

Le secrétaire :

[Signature]

Le Président :

[Signature]

Séance du 27 janvier 1911.

La séance est ouverte à deux heures, sous la Présidence de M. Larrivé.
M. Larrivé donne lecture de son rapport sur le projet de loi examiné par la commission sur : 1° l'assurance pour le travail 2° sur le rapabondage spécial. La commission s'ajourne.

Le secrétaire :

[Signature]

Le Président :

[Signature]

Séance du 9 Février 1911

La séance est ouverte à deux heures, sous la Présidence de M. Larrivé.
M. le Président du conseil des ministres assiste à la réunion et est entendu dans ses observations sur le projet de loi en discussion. Il est décidé que la commission chargée de faire passer au Sénat, sans plus attendre, le projet de loi sur le rapabondage.

Le secrétaire :

[Signature]

Le Président :

[Signature]

Séance du 7 mars 1911

M. Larrivé, président

M. Dequard, secrétaire

Présents : M. L. Larrivé, M. L. Bourgeois, M. L. Dequard

M. le Président communique à la Commission une circulaire de M. le Président du conseil du 18 Février 1911 contenant certaines observations des pouvoirs publics par la commission pour les élections, les maires, etc.

2° Une lettre de la ministre des travaux publics en date du 11 Février 1911, adressée à l'Assemblée du conseil, contenant certaines observations en ce qui concerne les déclarations

3° Une lettre en date du 14 Février 1911, adressée par le ministre des posts à l'Assemblée du conseil, en ce qui concerne les agents des posts

4° Une lettre du ministère de l'Intérieur, directeur de l'ad. n. départementale, en date du 15 Février 1911, en ce qui concerne les cantonniers

5° Une note du 2^e Bureau de repl. administr. qui proteste sur certaines dispositions du projet de loi

et de l'avis
4^e Bureau, avec
mémoire de
protestation
copie

6° Une lettre du 8 Février 1911, de l'union de l'Union syndicale patronale des industriels français protestant contre les dispositions du projet de loi qui, crée l'union, touchent leurs intérêts.

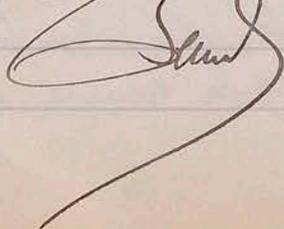
En ce qui concerne cette dernière lettre, la commission décide d'admettre les représentants de l'union syndicale & de l'avis Forain

7° Une lettre du 15 Février 1911, du ministère de la justice, contenant diverses observations en 6 pages sur le projet de loi.

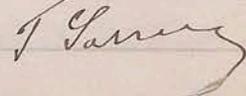
8° Une lettre en date du 15 Février 1911, de la direction des affaires criminelles & des grâces, sur le rapabondage spécial & les jurés publics

La commission décide de remettre à M. Flaudon rapporteur, les lettres & notes ci-dessus, pour être examinés. Elle fixe ensuite à mercredi prochain, 15 mars, l'audition des deux syndicats plaignant indigués.

Le secrétaire :



Le Président :



Séance du 15 mars 1911

M. Laviolle Président

M. Bouyanel Secrétaire

La séance est ouverte à 3 heures

Présents, M. Laviolle, Flourens, Quenec, Fessard
Bouyanel, Martin

Les représentants de l'Union syndicale et de l'avenin
forains sont introduits -

M. le Président donne la parole à leur conseil
qui fait observer que leur associations sont surtout
des associations mutualistes. Elles comprennent
non seulement les forains qui donnent des
représentations mais encore les marchands sur
les places publiques et les marchés. Après M^e
Quentin pour l'avenin forain M. Dieudonné pour
l'Union syndicale déclarent que leurs deux sociétés
poursuivent un même but ayant les mêmes
intérêts. Ils réclament l'un et l'autre contre
l'allégation de l'identification anthropométrique
contraire à leur dignité professionnelle
Ils savent d'ailleurs les seuls patentés soumis
à des formalités signalétiques, ils doivent
être munis d'un Carnet forain qui procure
une garantie suffisante, ils demandent
d'être traités conformément au droit commun.
M. le Président fait observer que ces formalités
ne sont prescrites que par une loi ou décret
ministériel ou un arrêté de
police -

Les forains font observer que ce Carnet forain
exigé dans tous les départements par les autorités
est souvent refusé par certains Préfets com-
me le département de l'avenin -

L'Art 2 les allie à une résidence ou à un domicile fixe et par conséquent les astreint à l'Anthropométrie. Or, leur profession les allie à circuler continuellement sans se fixer long temps et même pour un temps déterminé traverser les lieux, le temps et les circonstances. Ils sont donc par cet article, assimilés aux voyageurs nomades sans profession habituelle et par conséquent soumis à l'Anthropométrie - Contre laquelle ils protestent très énergiquement. Ils sont des industriels, des commerçants, honorables, solvables, et responsables. Ils ne peuvent être assimilés aux voyageurs nomades sans profession, aux étonnés. M. Flourens fait observer que rien, dans la pensée des auteurs de la proposition, ne peut faire supposer que la formalité anthropométrique puisse être appliquée à leur profession. L'art 1^{er} exige une simple déclaration dans laquelle on donne l'adresse.

Les forains acceptent la déclaration et le carnet forain, mais ils demandent que les ouvriers et employés dans leurs établissements ne soient pas soumis aux formalités anthropométriques; ils sont actuellement obligés de déposer chez les autorités, leurs pièces d'identité en même temps que le forain dépose son carnet forain - On pourrait leur délivrer un carnet spécial -

M. Nicodonné demande quelle nécessité il y a à cette prescription de l'art 4 qui institue une plaque de contrôle pour

chaque de leur voitures ou de leur
équipages - et qu'elle sera la forme
et les dimensions de cette plaque -

Le mot de plaque de contrôle judiciaire
suffisamment son objet et c'est un règlement
d'administration publique - déterminant
la forme et les dimensions -

Après un résumé des observations
présentées - M^r le Président constate que
la principale réclamation des forains se
rapporte aux formalités anthropométriques
auxquelles ils pourraient être soumis ainsi
que leurs ouvriers ou employés et aussi
l'assimilation aux voyageurs, nomades
ou écorchés - ; enfin qu'ils acceptent la
déclaration, le maintien des carnets forains
eux ; leurs ouvriers et employés devront également
être munis soit d'un livret soit d'une autre pièce
permettant de fixer leur identité -

Les forains déclarent que c'est bien, en effet,
l'objet de leur protestation ou de leur réclamation

Après leur départ M^r le Président fait observer
qu'il résulte des réclamations ci-dessus formulées
qu'il ne pourra leur être donné satisfaction qu'en
modifiant le texte voté par la Chambre
et par conséquent à retarder le vote de la loi ;
il demande à la Commission si elle est d'avis
d'accepter les réclamations des forains et
par conséquent de modifier le texte qui
en sera la conséquence -

La Commission décide de modifier le
projet conformément aux réclamations formulées
qui paraissent justifiées -

M^r Flaudin rapporteur, reprend le projet
article par article et soumet à la Commission
une nouvelle rédaction qui sera examinée
deus une prochaine réunion.

Le Secrétaire,

Bouryanel

Le Président,

J. Sarrion

Réunion du 22 Mars 1911 -

Le Bureau est ainsi constitué :

Président : M^r Sarrion

Secrétaire : M^r Ournac

Présents : M^{rs} Sarrion, Flaudin,

Fessard, Durier, Martin, Ournac

La séance commence à 3h -

Lecture est donnée des rapports de M^r Flaudin
sur la "Réglementation de la circulation des Nomades"

Il est adopté, avec quelques modifications,
votées par la Commission, après discussion à la
quelle ont pris part les membres présents

M^r le Président est invité à s'entendre
avec le Président du Conseil, pour lui soumettre
le texte adopté -

Le Secrétaire

C. Ournac

Le Président

J. Sarrion

Séance du 30 Mars 1911

Le bureau est ainsi constitué :

Président M^r Sarrion

Secrétaire M^r Fessard

Présents : M^{rs} Flaudin, Bouryanel, Comès.

La Commission se livre à un nouvel examen du Projet de loi sur le Gouvernement

Le Vagabondage, le mendicant et l'assurancé par le Travail
2° du Projet de loi relatif au Vagabondage Spécial, et le rapport préparé
y relatif préparé par le Flandrin.

M. Flandrin en donne lecture.

La Commission après cette lecture, émet l'avis qu'il serait désirable de l'insérer
dans le Code de Police sur le texte définitif à adopter.

Elle charge son Président de saisir le Président du Conseil de ce projet.

M. Flandrin donne ensuite lecture du projet Rapport qu'il a préparé sur
le projet de loi relatif à la réglementation de la Circulation des Nomades.

Après un échange d'observations, les termes de ce rapport sont
adoptés.

Le Secrétaire

Le Président

[Signature]

[Signature]

Séance du 7 Avril 1911

La réunion a lieu sous la présidence de M.
Sarrieu.

M. Sarrieu comble les fonctions de secrétaire.

M. Lépine, préfet de police, assiste à la séance.

Présents: M. M. Flandrin, Pessard, Douganuel, Ournac,
Ouvrier, Desnard

M. Lépine donne à la Commission des renseignements
très intéressants sur la prostitution à Paris et sur les
individus vivants de la prostitution d'autrui.

Une longue discussion a lieu à laquelle prennent
part M. M. Sarrieu, Lépine, Flandrin, Pessard, Ouvrier,
Ournac, Desnard et Lucien Cornet.

Le Secrétaire

Le Président

[Signature]

[Signature]

Séance du 11 Avril 1911

Président: M. Sarrieu

Secrétaire: M. Lucien Cornet

Présents: M. M. Etienne Flandin, Fessard,
Bourganel, Durmae,

Une déléation de la Société des Agriculteurs
de France est introduite. Elle est composée de M. M.
R. Lavollée, Morel d'Arleux, Couste d'Esterno, Salomon-
Legagneur.

Certains points du rapport de M. Flandin
sont discutés par les Membres de la déléation et
ceux de la Commission.

Le Secrétaire

Le Président

Lucien Cornet

E. Sarrieu

Séance du 13 décembre 1911

Président M. Sarrieu -

Présents M. M. Durmae, Flandin, Sarrieu
et Bourganel -

Après un exposé de M. le Président la
Commission accepte que le projet
sur les Apaches et les Sauteneurs soit
fusionné avec le projet relatif au port
d'armes.

Enfin que le projet de loi relatif
aux nomades soit discuté le plus tôt
possible. Le rapport de la Commission
a été déposé par M. Flandin depuis
le 30 mars dernier et il n'a pas été
de la Commission que ce projet

n'ait pas été l'objet d'une
discussions au sein cette époque

Le Secrétaire;

Henry

Le Président

J. Larrey

Séance du 6 mars 1912.

M. Larrey s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. Bourgeois est appelé à la présidence comme
doyen d'âge.

M. Étienne Flandin, Rapporteur, donne
connaissance à la Commission d'une rédaction nouvelle
du projet de loi sur l'exercice des professions
ambulantes et la circulation des omnibus, établie
d'accord avec le Gouvernement depuis l'adoption
du projet de loi en première délibération.

La rédaction proposée est adoptée à l'unanimité
des membres présents.

M. le Rapporteur fait connaître qu'il sera
appelé à fournir des explications à la Commission
des Finances sur la proposition de loi relative à la
révision des lois pénales concernant le vagabondage
et la mendicité et à l'organisation de l'assistance
par le travail. Sur réponse aux objections de trois
membres de la Commission qui pourraient être opposées à la
rédaction de l'article 6, la Commission se déclare prête
à accepter, éventuellement, une modification de texte qui
en proclamerait le principe de l'établissement de l'assistance
par le travail sans charge départementale. Sur avis à la
loi de Finances la soir de l'organisation.

Le Secrétaire,
Etienne Flandin

Le Président
Henry

Séance du 26 mars 1912

M. Ourme est nommé Président en l'absence de M. Larrion qui s'excuse.

M. Bernard est nommé secrétaire.

M. L'abbé Flandin explique le but de la réunion qui est, après avoir pris connaissance de la commission des finances, de décider quelle attitude la commission spéciale compte prendre devant le Sénat. Il s'agit de savoir si en présence des observations de l'ancien ministre des finances qui soutient qu'il n'y a pas de crédit pour le budget 1913, il y a lieu d'ouïr non d'opprimer la discussion.

La commission décide que, en regard aux circonstances dramatiques actuelles, aucun avertissement ne peut être adressé pour l'examen du projet de loi étudié et rapporté par M. Flandin. Le conseil, à l'unanimité

du gouvernement devant la commission des finances.

décide d'insister près du Sénat pour la discussion immédiate et proteste énergiquement contre l'attitude du Président.

Le secrétaire:

J. C. G. Beau

C. Ourme

Séance du 18 juin 1913.

Présence de M. Larrion

M. le Président donne lecture de la communication de la lettre de M. le Ministre de l'intérieur en date du 10 juin par laquelle il fait connaître que l'enquête est terminée et qu'il se met à la disposition de la commission pour lui adresser communi- les résultats = Il ajoute qu'il n'a pas tenu compte de la communication à cette lettre lui a dit qu'il ne pourrait communiquer à la commission les résultats de cette enquête tant qu'il ne serait pas d'accord avec le Ministre des finances mais qu'il communiquerait au rapporteur les rapports des Préfets.

La Commission décide de faire compléter la commission et de continuer ses travaux

15

Le Président
J. Lamy

Séance du 26 juillet 1916

La Commission nomme président M. Stienne Flandrin, en remplacement de M. Larrivé.

Étaient présents: M. M. Stienne Flandrin, Lucien Corvet, Brunel et Bourgaud.

La Commission examine la proposition de loi tendant à aggraver les pénalités en matière de vagabondage spécial (n° 282).

M. Stienne Flandrin est désigné comme rapporteur.

Le Président

Stienne Flandrin

Le Secrétaire

Lucien Corvet

Séance du 15 novembre 1916

Président: M. Flandrin Secrétaire M. Fournier

Étaient Présents: M. M. Flandrin Bourgaud
A. Fournier et Magny.

M. Flandrin explique le but de la réunion qui est, d'après le minuté de la séance actuelle, de faire disjoncter l'article 3 du projet de loi soumis au Sénat afin de faire voter d'urgence les mesures nécessaires pour ~~réduire~~ supprimer d'un part le droit de mine et d'autre part pour organiser un système rationnel de répression en la guise de la loi sur le vagabondage mineurs de dix huit ans et de leur donner des moyens de subsistance de la déboucherie ou

de motifs justifiés. La Commission est également
 d'avis de modifier l'article 274 du Code Pénal dans
 le sens indiqué déjà dans le rapport - et de faire voter
 le plus tôt possible la 3^{ème} alinéa de l'article 276 du
 projet de loi (circonstance aggravante du délit de
 mendicité). Elle propose d'insérer la définition
 du délit de vagabondage des mineurs dans l'article
 270 et la procédure de réparation conformément à la
 loi de Juin 1912.

La Commission donne mandat à son Président pour
 convoquer, s'il est besoin, le ministre de la
 Justice et le ministre de l'Intérieur pour l'annonce
 de l'adhésion du Gouvernement.

M. Flandin - et nommé rapporteur

Le Président

Le Secrétaire

[Signature]

Séance du 9 Janvier 1911

La Commission s'est réunie; elle a entendu
 M^r. le Rapporteur qui lui a rendu compte
 de son entretien avec M^r. le Garde des Sceaux
 et M^r. le Directeur des Aff. Criminelles.

En complément d'accord avec le Gouverne-
 ment, la Ch. décide de se borner à dis-
 poser du texte qui elle avait élaboré
 l'article de loi pour le vagabondage
 des mineurs qui d'obtenir le vote un-
 anime de cette disposition

M^r. Flandin est autorisé à
 déposer son rapport avec ses

Le Président-rapporteur

[Signature]

Le Secrétaire

[Signature]

Séance du 8 Mars 1921

Président : M. Steuere Flandrin

Secrétaire : M. Lucien Cornet

Présent : M. Ferroux.

La Commission examine le texte rectifié du rapport de M. Steuere Flandrin (n° 74 bis), y apporte quelques modifications, charge M. Flandrin de déposer un nouveau rapport et de le soutenir devant le Sénat.

Le Président

Le Secrétaire

Cornet

Lucien Cornet

